

Plan d'accessibilité de NIVO

Date : 2 décembre 2025

1. Introduction

NIVO s'engage à faire en sorte que toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap, aient un accès équitable à ses services. Le présent plan décrit notre approche pour identifier, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité, conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et au *Règlement sur la production de rapports en matière d'accessibilité du CRTC*.

2. Processus de rétroaction en matière d'accessibilité

Nous avons mis en place un processus de rétroaction pour recueillir et traiter les commentaires relatifs à l'accessibilité de nos services. Les commentaires peuvent être transmis par les moyens suivants :

- **En ligne :** <https://nivo.ca/fr/>
- **Courriel :** info@nivo.ca
- **Téléphone :** 877-878-6486
- **Poste :** 50 Frank Nighbor Pl. Ottawa, ON Canada K2V 1B9

3. Identification et élimination des obstacles

Nous nous engageons à identifier et à éliminer les obstacles qui pourraient empêcher les personnes en situation de handicap d'accéder à nos services. Notre approche comprend :

- Des audits réguliers de nos environnements physiques et numériques.
- Une formation des employés sur l'accessibilité et l'inclusion.
- Une collaboration avec des organisations œuvrant auprès des personnes en situation de handicap afin de comprendre et de répondre à leurs besoins particuliers.

4. Normes d'accessibilité

NIVO adhère aux normes d'accessibilité suivantes :

- **Accessibilité physique :** Veiller à ce que nos installations respectent ou dépassent les exigences locales en matière d'accessibilité.
- **Accessibilité des communications :** Fournir des formats accessibles et des aides à la communication sur demande.

5. Formation

Tous les employés reçoivent une formation portant sur :

- Les principes d'accessibilité et d'inclusion.
- Les pratiques spécifiques pour offrir un service à la clientèle accessible.
- Les façons d'aider les personnes ayant divers types de handicap.

6. Procédures d'urgence

Nous avons établi des procédures d'urgence tenant compte des besoins des personnes en situation de handicap, notamment :

- Des sorties d'urgence accessibles.
- Des plans d'assistance pour les personnes pouvant nécessiter de l'aide lors d'une situation d'urgence.

7. Amélioration continue

NIVO est déterminé à améliorer continuellement l'accessibilité. Nous nous engageons à :

- Examiner et mettre à jour régulièrement notre plan d'accessibilité.
- Solliciter la rétroaction des personnes en situation de handicap et d'autres intervenants.
- Présenter un rapport annuel sur nos progrès et ajuster nos stratégies au besoin.

8. Coordonnées

Pour obtenir plus d'informations sur ce plan ou pour demander des formats accessibles, veuillez communiquer avec nous :

- **En ligne** : <https://nivo.ca/fr/>
- **Courriel** : info@nivo.ca
- **Téléphone** : 877-878-6486
- **Par la poste** : 50 Frank Nighbor Pl. Ottawa, ON Canada K2V 1B9

9. Publication et rapports

Ce plan d'accessibilité est publié sur notre site Web et sera revu et mis à jour tous les trois ans. Nous soumettrons les avis de publication et les rapports de progrès au CRTC conformément aux exigences.



Plan d'accessibilité de NIVO Version 1.0

Date d'entrée en vigueur : 2 décembre 2025

Prochaine révision : 2 décembre 2028